



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 9 avril 2018, les règlements suivants ont été adoptés :

- **RÈGLEMENT 2018-316 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-216 DÉCRÉTANT QUE LES SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ARÉNA SERONT AFFECTÉS À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUVANT ÊTRE UTILISÉE EXCLUSIVEMENT AUX BESOINS DE L'ARÉNA ;**
- **RÈGLEMENT 2018-317 DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 150 000 \$ D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DU FONDS GÉNÉRAL POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT.;**

Ces règlements entrent en vigueur le 10 avril 2018.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau


Secrétaire-trésorier

Donné à Crabtree ce, 10 avril 2018

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **10 avril 2018** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **10 avril 2018**

